

# BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL

## SUITE À UNE MOBILITÉ AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



### Mes coordonnées

Nom : .....

Prénom : .....

N° de compte d'épargne salariale : .....

N° Insee : .....

(13 premiers chiffres du N° de sécurité sociale)

Adresse postale : .....

.....

.....

Adresse e-mail : .....

.....

Tel portable : .....

### Exemplaire à renvoyer à

Mon teneur de compte actuel

CA Titres – Epargne Salariale

TSA 30004

41 975 Blois – Cedex 9

### Mon Transfert

J'ai acquis des avoirs dans le cadre de l'épargne salariale. La réglementation me permet de transférer mon épargne acquise chez mon ancien employeur dans le(s) Plan(s) d'Epargne Salariale & Retraite de mon nouvel employeur, sans prélèvement fiscal et social et sans que les dates de disponibilité soient modifiées.

Je complète ce bulletin et le transmets à CA Titres – Epargne Salariale

### De mon ancienne entreprise

Nom de l'entreprise : .....

N° de l'entreprise : .....

(facultatif, N° indiqué sur votre relevé de compte d'épargne salariale)

### Vers mon entreprise actuelle

Nom de l'entreprise : .....

N° de l'entreprise : .....

### Mon Opération de transfert

Je détiens des avoirs dans un PEE / PEG / PERCO (hors CCB) :

Je souhaite transférer l'intégralité de mes avoirs dans chacun des dispositifs de ma nouvelle entreprise, tout en conservant les dates d'échéances initiales de mes avoirs.

J'ai bien noté que mes avoirs seront transférés en application des règles suivantes :

- Vers les dispositifs équivalents, de PEE vers PEE et de PERCO vers PERCO.

Si mon entreprise accueillante ne dispose pas de PERCO, je conserverai donc ma tenue de compte chez mon ancien employeur **uniquement** pour les avoirs de mon PERCO

- A chaque fois que le fonds source sera proposé à l'identique dans le dispositif cible, les parts que je détiens seront transférées en l'état, sans passage d'ordre sur le marché

- Si le fonds source n'est pas proposé dans le dispositif cible, alors les avoirs correspondants seront transférés **dans le fonds monétaire ou à défaut dans le fonds ayant la note SRRI\* la plus faible** du dispositif cible

- Si mon entreprise actuelle dispose d'un PERCO, alors mon PERCO Piloté sera transféré en appliquant prioritairement :

1) mon **profil** et mon **échéance** tels que définis dans **mon** dispositif cible

2) à défaut en reprenant mon **profil** et mon **échéance** tels que définis dans **mon ancien** dispositif

Dans le cadre de ce transfert, les positions d'actionnariat salarié détenues seront conservées à l'identique. En conséquence :

a. ce transfert concerne également le PAGA Crédit Agricole S.A. dès lors que le dispositif d'accueil est éligible

b. les positions détenues le cas échéant dans le fonds d'actionnariat salarié permanent (LCL ACTIONS CA SA / CA SA

ACTIONNARIAT, CREDIT AGRICOLE SA ACTIONS) seront transférées dans le fonds correspondant du dispositif d'accueil.

L'ordre de transfert sera traité, sans risque de marché, sur le même cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. ; toutefois, le nombre de parts attribuées sur le fonds cible pourra différer très légèrement lorsque le fonds d'actionnariat salarié source est différent de celui du dispositif cible.

\* SRRI : Note de Rendement/Risque

Date et signature